

PRÉFECTURE DE L'AUBE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique portant sur la délivrance d'un permis de construire en vue de l'installation d'une centrale photovoltaïque par la SASU ENERGIE POLISOT sur le territoire de la commune de POLISOT

En application des dispositions du code de l'environnement et du code de l'urbanisme, une enquête publique est ouverte du mardi 28 mai 2024 à 10h00 au vendredi 28 juin 2024 à 18h00, soit pendant trente-deux (32) jours, sur la demande de délivrance d'un permis de construire pour l'installation d'une centrale photovoltaïque par la SASU ENERGIE POLISOT, sur le territoire de la commune de POLISOT au lieu-dit « LA PROSE ».

Ce projet consiste en la construction d'une centrale photovoltaïque au sol d'une surface d'environ 7,84 hectares sur une emprise cadastrale de 20,86 hectares, sur le territoire de la commune de POLISOT.

La production d'énergie annuelle de ce projet est estimée à 7,85 Gwh/an, ce qui correspond à l'alimentation annuelle d'environ 1189 foyers. L'installation projetée comportera des tables photovoltaïques à 6 modules de type bifacial-cristallin, d'une puissance crête totale d'environ 7,51 MWc.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée peut consulter le dossier en mairie de POLISOT, aux heures habituelles d'ouverture au public. Ce dossier comporte, notamment, la demande de permis de construire, une étude d'impact, les avis des services consultés, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du pétitionnaire à cet avis.

Le dossier est accessible pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le site internet de la préfecture de l'Aube en suivant le chemin ci-après : www.aube.gouv.fr, dans l'onglet « Publications »,
- sur un poste informatique, à la préfecture de l'Aube, 2 rue Pierre Labonde – 10 000 TROYES, du lundi au vendredi de 09h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00 sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03.25.42.37.57)
- ou par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-ep-pc-polisot@aube.gouv.fr.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci par courrier ou courriel adressé à la préfecture l'Aube à l'adresse mentionnée ci-dessus.

La commissaire enquêtrice Mme Martine ROUSSEL, retraitée de la fonction publique territoriale, siègera afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public en mairie de POLISOT aux dates suivantes :

- Mardi 28 mai 2024 de 10h à 12h
- Vendredi 7 juin 2024 de 16h à 18h
- Samedi 15 juin 2024 de 9h à 12h
- Vendredi 28 juin de 16h à 18h.

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations et propositions du public pourront être :

- consignées et consultables sur le registre d'enquête publique mis à disposition en mairie de POLISOT aux heures habituelles d'ouverture,
- reçues, par écrit ou oralement par la commissaire enquêtrice, aux jours et heures de permanences susmentionnées,

– adressées à l’attention de madame la commissaire enquêtrice :

- par correspondance, envoyée à la mairie de POLISOT, Grand'rue à Polisot (10110) ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-ep-pc-polisot@aub.e.gouv.fr.
Les pièces-jointes ne devront pas excéder la taille de 40Mo.
Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables dans les meilleurs délais sur le site internet des services de l'État dans l'Aube.

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de toute personne qui en fera la demande pendant toute la durée de l’enquête auprès de la préfète de l’Aube.

Des informations peuvent être demandées à :

- à M. Bertrand LUCAS, par courrier électronique à l’adresse b.lucas@wpd.fr
- à la direction départementale des territoires de l’Aube, service aménagement mobilité énergie, 1 boulevard Jules Guesde CS 40769, 10026 Troyes Cedex, ou par courrier électronique à l’adresse : ddt-same-bu@aub.e.gouv.fr
- à la préfecture de l’Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde, 10025 Troyes Cedex ou par courriel à pref-ep-pc-polisot@aub.e.gouv.fr.

La préfète de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la délivrance ou au refus du permis de construire concernant ce projet.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l’enquête à la préfecture de l’Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, en mairie de POLISOT et sur le site internet de la préfecture de l’Aube.